

Chapitre 1

Introduction

LE CANADA DÉPEND, PLUS QUE TOUT AUTRE GRAND PAYS INDUSTRIALISÉ, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE L'INVESTISSEMENT POUR MAINTENIR ET RENFORCER SON ÉCONOMIE. LES ENTREPRISES CANADIENNES ONT RÉAGI À LA MONDIALISATION ET À LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE AVEC UN ESPRIT D'ENTREPRISE ET UN ZÈLE REMARQUABLES. LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS ET LES SERVICES DE GESTION DU RISQUE CONSTITUENT DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA CAPACITÉ DE CES ENTREPRISES À AFFRONTER LA CONCURRENCE SUR LA SCÈNE MONDIALE. À CET ÉGARD, L'ORGANISME CANADIEN DE CRÉDIT À L'EXPORTATION, LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS (SEE), A JOUÉ UN RÔLE IMPORTANT DANS LE DYNAMISME CROISSANT DES EXPORTATEURS CANADIENS. DANS LE CADRE DES MODIFICATIONS APPORTÉES EN 1993 À LA *LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS (LA LOI SUR LA SEE)*, IL AVAIT ÉTÉ PRÉVU QUE CETTE LOI ET SON APPLICATION FERAIENT L'OBJET D'UN EXAMEN CINQ ANS APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DESDITES MODIFICATIONS.

Le cabinet d'avocats Gowling, Strathy & Henderson (Gowlings) a été sélectionné par le ministre du Commerce international pour effectuer cet examen. À cette fin, nous avons constitué une équipe d'examen qui compte des avocats de Gowlings et des experts indépendants, et dont les membres sont présentés à l'annexe D.

L'examen en question a pour but d'exposer si les dispositions et le fonctionnement de la *Loi* et des Règlements y afférents, qui ont été modifiés en 1993, ont effectivement contribué à satisfaire les besoins des exportateurs et des investisseurs canadiens dans une économie de plus en plus mondialisée; et si la SEE a réussi à renforcer la capacité canadienne de soutenir les exportations. Dans le cadre de cet examen, on nous a demandé d'inclure des recommandations spécifiques et d'indiquer des modifications à apporter aux dispositions de la *Loi* et aux Règlements dans le but de renforcer la compétitivité des exportateurs canadiens dans le contexte des objectifs des autres politiques du gouvernement canadien.

Quelques renseignements sur la Société pour l'expansion des exportations

La SEE a été créée en 1944, et puis transformée en société de la Couronne en 1969, à partir de l'idée que le secteur financier commercial canadien n'était pas en mesure de servir adéquatement les besoins des exportateurs, en raison des limites de sa capacité d'assumer les risques et de la concurrence des organismes étrangers bénéficiant du soutien de leurs gouvernements. La SEE est un instrument des